

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED SPIM

Lundi 10 mars 2008 – 9H

Salle 45 B

Etaient Présents :

- M. Lamine BOUBAKAR
- Mme Marie-Pierre CARMILLET, secrétaire de l'ED
- M. Nicolas CHAILLET
- M. Bernard DULMET
- M. Christophe ESPANET
- M. Hervé GUYENNET
- M. Abderrafiâa KOUKAM
- Mme Cécile LANGLADE
- M. Eric LANTZ
- M. Jean-Christophe LAPAYRE
- M. Vincent LAUDE
- M. Hervé MAILLOTTE
- M Gawtum NAMAH

M. LANTZ indique que les nouveaux membres extérieurs et étudiants du Conseil sont absents.

L'élection des étudiants représentants au Conseil se fera en Juin.

En ce qui concerne la direction de l'ED, M. LANTZ précise que dans la mesure où il n'avait pas exprimé ses intentions, il n'y a pas eu de candidature.

Il renouvelle sa position, à savoir : il ne sera pas candidat s'il n'obtient pas une décharge d'enseignement. La Direction de l'ED implique un engagement important, ce qui n'est pas compatible avec son travail de chercheur, qu'il souhaite préserver.

Suivi des doctorants :

Discussion

Des entretiens ont eu lieu à BELFORT

Mme LANGLADE ajoute que les doctorants ne savent pas ce que l'on attend d'eux, mais ils trouvent ces entretiens positifs car cela permet de faire le point .

M. MAILLOTTE demande si en cas de problèmes, l'entretien peut changer la nature ou infléchir le sujet de thèse.

M. LAUDE ajoute que les résultats des entretiens sont variables, mais ils aident quelquefois à terminer la thèse (calendrier).

M. LANTZ souligne qu'il souhaite que la question sur leurs intentions après la thèse soit posée aux doctorants, lors de l'entretien. Il pense qu'il est important qu'un responsable du laboratoire participe aux entretiens. Il ajoute que si un doctorant veut le rencontrer, ce sera possible. Cependant, en pratique, le doctorant devra surtout faire une mise au point avec ses encadrants.

M. GUYENNET pense que l'un des rôles essentiels de l'ED est l'insertion professionnelle, d'où l'importance de connaître le devenir des docteurs.

M. LANTZ demande que dans le compte-rendu des entretiens, les enseignants indiquent ce qu'ils souhaitent voir améliorer l'année prochaine.

Mme LANGLADE informe que les étudiants demandent si les entretiens seront étendus à toutes les années. M. LANTZ indique qu'il est favorable à ce que les laboratoires organisent plus souvent des entretiens.

Encadrement des Thèses

Note ajoutée au jour du compte rendu par le directeur de l'ED : un des éléments évoqués par le directeur dans cette discussion était une forte augmentation des inscriptions en première année en 2007-2008. Or cette augmentation n'existe pas, voir histogramme joint qui montre une augmentation nette au cours des quatre dernières années, mais pas spécialement cette année. Il y a eu 86 premières inscriptions cette année et non 102 comme évoqué. Certaines inscriptions avaient été comptées en double. Nos excuses pour cette erreur, qui ne me semble pas remettre en cause la discussion qui suit et ses conclusions.

M. LANTZ présente l'histogramme du nombre de thèses dirigées et codirigées par encadreur et propose de limiter à 7 le nombre de thèses par encadrant. Il ne souhaite pas revenir aux pourcentages qui ne correspondent pas à une limite réelle. La seule exception serait la cotutelle qui compterait pour 1 demi encadrement.

Discussion :

M. LAPAYRE demande quel est le souci dans le fonctionnement actuel.

M. LANTZ répond que le problème réel est de savoir si l'on admet qu'un HDR serve de prête-nom à un non HDR afin de permettre aux non HDR d'encadrer là où les HDR sont peu nombreux. M. LANTZ ajoute que dans le Décret 2006, l'Université doit donner les taux d'encadrement.

M. LAPAYRE pense que si il y a un problème, il faut fixer des limites ; l'augmentation des 1ères années (voir note ci-dessus) est positive pour l'Université, mais que se passera t'il si les étudiants interrompent leur thèse pour mauvais encadrement. L'université va être jugée sur le nombre de thèses soutenues : devons nous être quantitatif ou qualitatif ?

M. CHAILLET demande quel est le taux d'échec.

M. LANTZ répond qu'historiquement le taux est d'environ 20 % et qu'actuellement on ne remet pas en cause ce taux. Il souligne qu'en 2008, le nombre de thèses soutenues doit remonter.

M. MAILLOTTE souligne qu'en fonction des disciplines, l'HDR n'est pas considérée de la même manière par l'Université : soit son but est d'accéder aux listes de qualification professeur, soit elle reconnaît l'aptitude à encadrer des thèses sans vues immédiates sur une promotion. Il y a des disciplines plus difficiles pour inciter à passer l'HDR.

M. LANTZ pense que les personnes ayant 7 encadrements ne peuvent prendre de nouvelles thèses.

M. MAILLOTTE demande si on a du recul sur ce qui se passe avec 7 thèses.

M. LAPAYRE pense que ce serait étonnant de poser des limites s'il n'y a pas de problèmes.

M. KOUKAM pose la question : que se passe t-il dans les autres Universités ? M. LANTZ n'a pas la réponse.

M. KOUKAM propose de fixer une limite.

Mme LANGLADE propose de la fixer à 8 pour cette année, révisable dans le futur.

M. LAPAYRE indique que dans certaines cotutelles, l'essentiel du travail se fait en France, dans ce cas, que représente le demi encadrement ? ; dans les pays du Magreb la cotutelle représente réellement les 50%.

M. LAUDE estime que la cotutelle représente autant de travail qu'une thèse à temps plein, il n'est pas d'accord pour le pourcentage.

M. LAPAYRE propose de regarder à l'automne le nombre de soutenances et de voir alors les problèmes éventuels.

M. LANTZ estime cependant nécessaire de fixer immédiatement une limite.

M. ESPANET demande si la décision aura des conséquences sur les projets.

M. LAUDE s'interroge : y aura-t-il des éléments nouveaux dans 1 an ?

M. LAPAYRE souligne que si les soutenances n'augmentent pas suffisamment en 2008 vu l'augmentation des inscriptions il y a trois ans, cela révélera un problème. L'Université est classée sur le nombre de thèses soutenues.

M. MAILLOTTE demande si on peut limiter le nombre d'encadrement aux non HDR et quelles seraient les mesures à prendre pour les inciter à passer l'HDR ? Est-ce du ressort de l'ED ?

M. LANTZ propose de voter :

Résultats :

- Pour la limite à 8 avec 50% pour une cotutelle et application immédiate : **8**
- Pour le report de la décision à un an : **2**

La décision de limiter à 8 le nombre de thèses encadrées ou coencadrées (1/2 pour une cotutelle) est adoptée avec effet immédiat pour les inscriptions en première année. L'encadrement des thèses en cours n'est pas remis en cause.

Session 0 : Bourses sur critères scientifiques prioritaires

Sujets proposés

FEMTO : 2 sujets par département, à l'exception d'1 sujet pour temps fréquence, soit 11 sujets.

LIFC : 4 sujets

LERPMS : 2

M3M : 1 sujet

Discussion :

M. LAUDE demande si l'on sait comment les sujets vont être sélectionnés au Ministère.

M. LANTZ précise qu'en 2^{ème} session devenue session 0, on n'a pas l'impression qu'il y ait un quota par ED

M. MAILLOTTE s'interroge sur le ressenti du Ministère si l'on transmettait beaucoup de sujets ?

M. LANTZ répond qu'il n'y a rien de délirant à transmettre 17 sujets. Le ministère devrait donner les réponses avant la phase 1.

M. LAPAYRE demande si en déposant 3 sujets pour le LIFC on peut porter préjudice à FEMTO.

M. LANTZ répond que non. Il est favorable aux 3 sujets LIFC

Il pense que qu'il est préférable que les bourses obtenues en session 0 soient intégrées au MA seulement l'an prochain : il faut gérer la session 1 indépendamment de la session 0.
M. ESPANET indique que les résultats arrivent trop tard.

A l'issue de la discussion, il est décidé de demander 17 sujets non classés, soit tous les sujets proposés à l'exception de 3 sujets pour le LIFC .

Questions diverses :

I – M. CHAILLET expose la demande de M.D. RACOCEANOU, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, recruté au LAB. Il termine sa 3^{ème} année de délégation au CNRS. Il est titulaire d'une HDR. Il travaille actuellement à l'IPAL Singapour. Il est venu en janvier discuter des orientations scientifiques de l'IPAL . Il a besoin de chercheurs. Il souhaiterait inscrire en thèse à l'UFC M. Jean-Romain DALLE, de nationalité française, titulaire d'un diplôme d'ingénieur à l'ISEN de LILLE qui travaille avec lui sur un projet international dans lequel l'IPAL est partie prenante. Ce projet s'inscrit dans le domaine de l'analyse d'images médicales.

Il indique par ailleurs qu'il y aura d'autres demandes d'inscriptions en thèses prochainement dont une en co-tutelle.

M. LANTZ demande si le LAB a des liens avec l'IPAL

M. CHAILLET répond qu'actuellement il n'y en a pas mais qu'il y a une forte volonté politique d'en créer : dans ce cas M. Delabacherie a participé au comité de direction de cet institut.

M. LANTZ indique que c'est une très bonne chose pour FEMTO de créer ses liens.

M. LAUDE demande si il y a un co-encadrant à Besançon. La réponse est non.

M. LAPAYRE souligne que si les inscriptions sont possibles administrativement, ce sera très positif pour l'ED et donc pour l'Université de Franche-Comté.

A l'issue de la discussion, il est décidé de donner un avis favorable à l'inscription de M. J-R DALLE .

II – M. GUYENNET explique qu'il s'est rendu à DIJON pour une réunion dans le cadre de la mise en place du PRES.

Cela consisterait à la création d'un Collège Doctoral unique, ce qui impliquerait la fusion des ED des 2 universités.

M. MAILLOTTE demande s'il y a déjà une expérience sur ces collèges doctoraux.

M. LANTZ souligne que dans le passé l'ED Louis Pasteur fonctionnait avec Dijon et que le Ministère avait demandé une scission.

M. LANTZ indique que l'ED SPIM est une ED importante avec BELFORT-MONTBELIARD et que cela implique déjà une gestion très compliquée.
